



**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
11 MARS 2011**

**DISCOURS DE PASCAL PROTIERE EN CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Chers collègues,

Notre intercommunalité avance selon la feuille de route que nous avons ensemble définie ces dernières années. C'est désormais une réalité : la CCMP n'est plus seulement une communauté à vocation défensive. Elle s'est progressivement dotée d'objectifs communautaires qui donnent du sens à notre histoire commune et qui élève la notion du vivre-ensemble à l'échelle du territoire.

Ainsi, au cours des deux exercices écoulés, près de 20 M€ ont été liquidés ou engagés par la CCMP au titre de la seule section d'investissement. Ce montant est conforme au tableau de marche du programme prévisionnel d'investissements défini en 2009 qui fixait un objectif quinquennal aux alentours de 35 M€ nets pour l'investissement communautaire.

Parmi les principales opérations déjà financées, je citerai les équipements structurants tels la nouvelle caserne de Gendarmerie, le gymnase Saint Martin ou naturellement les travaux de l'espace aquatique. Nous avons également développé l'offre de stationnements en gare (à Miribel, à Beynost et aux Echets). Enfin, nous poursuivons l'aménagement du Forum des sports à Saint Maurice de Beynost, de même que celui du plateau sportif extérieur du collège de Beynost.

Nombre de ces équipements sont l'héritage du travail de nos prédécesseurs, dont certains sont encore élus aujourd'hui, travail dont je veux souligner qu'il est à l'origine de la montée en puissance de nos investissements et de l'intervention communautaire sur le territoire. Cette continuité d'actions est une force propice à l'émergence d'une intercommunalité de projets. Ainsi que nous le faisons depuis le début de ce mandat, nous devons poursuivre dans le dialogue et la recherche du consensus et préserver l'intérêt communautaire de toute querelle politicienne.

Par ailleurs, je tiens à souligner que notre volonté de faire ou d'investir doit rester compatible avec les engagements que j'ai pris en début de mandat, engagements qui ont été confirmés et validés par la commission « Finances », notamment celui de maintenir la capacité d'autofinancement (l'épargne brute) à un niveau au moins égal à 2,5 M€ en 2014.

Alors oui, je le revendique clairement, nos objectifs sont ambitieux pour le territoire mais je serai le premier à veiller à l'adéquation de notre vitesse de croisière avec le niveau de nos ressources et, à aucun moment, la santé financière de notre collectivité ne sera mise en péril.

Le premier exercice d'adaptation qui nous est proposé consiste à « absorber » le manque à gagner que la réforme de la fiscalité inflige unilatéralement aux collectivités territoriales. En particulier, pour la CCMP, la non compensation de la perte de la dynamique d'évolution des bases fiscales revient à déplorer une perte de ressources de 3,5 M€ sur le mandat en cours. C'est notre capacité à investir qui est ainsi rabaissée et cela nous impose de réduire le PPI dans des proportions similaires (soit 31,5 M€ au lieu de 35 M€).

Si la prudence doit être de mise quant à l'évaluation de nos ressources futures, je suis de ceux qui pensent que cette difficulté supplémentaire peut être un atout pour notre collectivité. En effet, nous serons contraints de maintenir une forte sélectivité de nos projets et ainsi naturellement conduits à privilégier ceux dont la valeur ajoutée sera la plus forte en matière d'intérêt communautaire. C'est dans cette voie que j'ai engagé ma présidence depuis 2008 et c'est ainsi que je souhaite poursuivre pour conduire les arbitrages nécessaires.

Car des arbitrages seront encore nécessaires, notamment pour les opérations de voirie. C'est une pédagogie de l'action communautaire qui doit émerger à l'instar de ce que nous faisons au sein de nos communes. Dans nos collectivités, la clause générale de compétence nous permet théoriquement une intervention illimitée. Nos capacités financières non!

A la CCMP, le principe est identique. Si nos compétences sont encadrées par nos statuts, les communes ne sauraient se prévaloir de cette seule éligibilité pour exiger une programmation d'opération. Seule la recherche prioritaire de l'intérêt communautaire justifiera les choix que nous ferons collectivement au regard de nos capacités financières.

Le document qui vous a été transmis évoque un certain nombre d'opérations ou d'orientations qu'il me paraît important de partager avec l'ensemble des élus du territoire. J'ai souhaité que la maquette du « Débat d'Orientation Budgétaire » soit un document plus étoffé que les années antérieures afin que chacun soit parfaitement conscient des enjeux et des choix qui sont devant nous.

Enfin, vous l'aurez compris à la lecture du DOB, il n'est pas possible de mener à bien tous nos projets et toutes nos missions, actuelles et futures, sans évoquer la question des ressources humaines au sein de la CCMP.

Je vous le dis simplement. Je ne conduirai pas la CCMP vers de nouvelles missions telles que la création d'un réseau de transports, l'ouverture d'un centre aquatique, la mise en service d'une aire d'accueil (et j'en passe...) sans un ajustement de nos moyens humains. L'ouverture des postes proposés au budget 2011 n'est pas un délire présidentiel ni une dérive « fonctionnariste », mais la simple mise en adéquation de nos ambitions et de nos ressources humaines. Les 4 postes proposés sont inéluctables et indispensables. Le double discours n'est en l'espèce plus possible, sauf à vouloir mettre la CCMP sous la tutelle des communes et sous les feux de critiques injustes.

Conscient que nous ne pouvons pas recruter davantage cette année, je vous propose de repousser à 2012 et au delà, les questions de l'internalisation du haut de quai de la déchèterie

et de l'animation du PLH et du CISPD. Mais nous n'échapperons pas à ces débats si nous souhaitons développer sur notre territoire des actions de qualité en faveur de nos administrés.

Enfin demeure en suspens la question du gardiennage de nos équipements sportifs pour lesquels nous sommes actuellement en carence, au détriment de leur pérennité. Certaines communes ont déjà avancé sur la mise en œuvre de réponses adaptées dans certains lieux publics stratégiques. Ne serait-il pas possible d'envisager sur cette question, une mutualisation de nos moyens et une démarche gagnant-gagnant? On ne peut plus se contenter en la matière d'incantation ! Aussi, je solliciterai rapidement les Maires afin de dessiner ensemble les contours d'un gardiennage mutualisé pour nos équipements du territoire.

Place maintenant au débat et aux échanges sur les grandes orientations de l'union communautaire. En conclusion je vous livre cette phrase de Keynes qui illustre bien, je crois, les enjeux de ce DOB : « La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles mais d'échapper aux idées anciennes ».